



Le 2 mars 2016

**Modalités de mise à disposition ou de consultation
des documents de l'Assemblée Générale des Actionnaires**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de TF1 se tiendra :

le jeudi 14 avril 2016, à 9h30,
au siège social 1, quai du Point du Jour– 92100 Boulogne Billancourt.

Les actionnaires seront appelés à statuer notamment sur les comptes de l'exercice 2015 et le versement d'un dividende de 0,80 € par action, avec mise en paiement le 26 avril 2016.

L'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 2 mars 2016 contient l'ordre du jour, les projets de résolutions proposées par le Conseil d'Administration, ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée.

Il est consultable sur le site internet de la Société www.groupe-tf1.fr – rubrique Investisseurs - Espace Actionnaire - Assemblée Générale.

Les informations et documents destinés à être présentés à l'Assemblée sont mis en ligne sur ce même site internet et sont consultables au siège social, auprès du Service Juridique (tel : 01.41.41.40.75), selon les dispositions légales et réglementaires applicables.